

3^e département

Börsenstrasse 15
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 77 00
Fax +41 58 631 50 71
www.snb.ch

Zurich, le 16 janvier 2023

Marché monétaire

Arrêt des appels d'offres pour pensions de titres à taux fixe destinées à résorber des liquidités

Madame, Monsieur,

En mars 2022, la Banque nationale suisse (BNS) a introduit la possibilité d'indexer le taux de ses pensions de titres sur le taux directeur de la BNS (pensions de titres indexées)¹. Depuis le 28 novembre 2022, elle recourt à cet instrument, en plus des pensions de titres à taux fixe, pour résorber des liquidités².

D'ici la fin du premier trimestre 2023 au plus tard, la BNS ne fera plus d'appels d'offres pour pensions de titres à taux fixe destinées à résorber des liquidités. Dans ce contexte, ceux-ci verront leur fréquence diminuer. À partir du deuxième trimestre 2023, la BNS proposera uniquement des pensions de titres indexées sur son taux directeur en vue de résorber des liquidités. Les pensions de titres à taux fixe continuent à faire partie des instruments de politique monétaire de la Banque nationale.

Nous prions les intervenants qui ne sont pas encore prêts sur le plan opérationnel pour les pensions de titres indexées de prendre sans délai les mesures nécessaires à cette fin.

¹ Voir la circulaire «Pensions de titres indexées sur le taux directeur de la BNS»:
www.snb.ch/fr/mmr/reference/repo_rund_20220329/source/repo_rund_20220329.fr.pdf

² Voir la circulaire «Recours aux pensions de titres indexées sur le taux directeur de la BNS»:
www.snb.ch/fr/mmr/reference/repo_rund_20221124/source/repo_rund_20221124.fr.pdf

En restant à votre disposition pour toute question, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Banque nationale suisse

Benjamin Anderegg
Responsable de la division
Marchés monétaire et des changes

Lucas Marc Fuhrer
Responsable de l'unité
Analyses sur le marché monétaire